

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 18 août 2022

08.2022-26	<p><u>TRANSPORTS ET MOBILITE</u></p> <p>OBJET : Signature d'un avenant dans le cadre du groupement de commandes pour l'exécution de services de transports scolaires depuis et vers le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo – Lot n°5</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2194-1 du Code de la commande publique,

VU la décision n°B_06.04.2021-01 du Bureau communautaire en date du 6 avril 2021 prenant acte du choix de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de transports scolaires à l'entreprise TRANSPORTS VOISIN pour le lot n°5 CSMA,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT la pandémie de coronavirus COVID-19 et les difficultés de recrutement rencontrées par les sociétés de transport de personnes,

CONSIDERANT la nécessité de continuité de service des transports scolaires pour les élèves du territoire communautaire, en mutualisant certains circuits,

CONSIDERANT que cette mutualisation n'a aucune incidence financière,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver la mutualisation de certains circuits du lot n°5 CSMA depuis le 14 janvier 2022 et ce jusqu'au 7 juillet 2022.

ARTICLE 2 : de signer l'avenant n°1 du lot n°5 CSMA avec le titulaire du marché public TRANSPORTS VOISIN, avenant sans incidence financière.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220818-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-08-2022

Publication le : 19-08-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORLIN

Publication sur le site
internet le 19/08/2022